

Paris, le 11 mars 2019

Apprentissage : la destinée des élèves de 3^e prépa-métiers

Le ministère de l'éducation nationale a présenté, lors du conseil supérieur de l'éducation (CSE) du 11 mars, un arrêté qui définit les objectifs et l'organisation pédagogique de la classe de 3^e « prépa-métiers » pouvant être implantée en collège, LP ou LPO. Cette classe remplace les 3^e prépa-pro actuelles.

Par la suppression du DIMA, qui ne concernait qu'un très petit nombre de jeunes et par la mise en place de cette nouvelle 3^e, l'objectif de préparer davantage les jeunes à entrer en apprentissage risque bien d'être prochainement atteint. Pour le SNUEP-FSU, qui a toujours dénoncé l'orientation précoce en apprentissage, ces classes renforceront les difficultés des élèves puisque ces dernier-es ne sont pas celles et ceux que les entreprises embauchent.

La logique du ministère qui prévaut à la mise en place de cette classe reste la même que celle mise en place par la réforme de la voie professionnelle : moins d'heures au global pour les élèves sans moyens supplémentaires pour les personnels. Ce ne sont pas les deux heures à travailler en effectifs réduits pour la consolidation en Français et en Mathématiques qui vont permettre de remédier efficacement aux difficultés des élèves. Par rapport aux classes de 3^e « ordinaire », les élèves auront moins d'Histoire-géographie, moins d'enseignements artistiques et moins de sciences. Surtout, aucun moyen supplémentaire n'est prévu comme par exemple pour la découverte professionnelle qui se déroulera encore en classe entière dans les ateliers.

Le SNUEP-FSU constate au final qu'il est encore une fois question de faire des économies sur le dos des élèves les plus en difficultés. Alors qu'il faudrait un enseignement et un accompagnement renforcés pour ces dernier-es ainsi que des moyens pour travailler régulièrement avec eux en effectifs réduits, le ministère profite de l'introduction de cette « nouvelle » classe pour supprimer des horaires disciplinaires.

Lors du CSE, le SNUEP-FSU a déposé un certain nombre d'amendements pour améliorer le texte et les conditions d'études des élèves et de travail des enseignant-es. Le ministère ne les ayant pas repris, il a donc émis, avec la FSU, en avis défavorable au projet du ministère.

Leur avenir *c'est mon métier.*